

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
 SEANCE DU 30 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 24 juin, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Josiane CLEMENT-LFRANÇOIS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Paul BESOMBES, Martial MAUGER, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, Nicolas FRENOD, Marie LE BAS, Alexandre LAVENANT, Lucie TOLMAIS, Marc GENARD, Violaine BUCCI-KURSNER, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Nadia AOUED (P. Mme MIRALLES), Christophe GSELL, Pascale SEGAUD CASTEX (P. M. MESLE).

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Gestion du personnel :

GESTION DU PERSONNEL CONTRACTUEL – ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS OCCASIONNELS

DL20250630_13	Présents : 26	Pouvoirs : 2	Abstentions :	Suffrages exprimés : 28	Pour : 28	Contre :
---------------	---------------	--------------	---------------	-------------------------	-----------	----------

Rapporteur : Le Maire – VU en C° finances du 25/06/2025 et en CST du 27/06/2025

Le tableau de recrutement temporaire optimisant le fonctionnement des services nécessite des ajustements liés à l'évolution de l'organisation du travail comme la suppression des postes prévus pour le centre de loisirs dans la filière technique (postes et grade pas adaptés à des missions d'animations en centre de loisirs) ou encore la réduction du nombre de postes ouverts pour l'encadrement des stages sportifs municipaux, désormais assurés en partenariat avec l'UFOLEP et notre éducateur des APS.

En conséquence, lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité, la mise à jour du tableau suivant, avec prise d'effet au 1^{er} septembre 2025 :

Cadre d'emploi	Nb de postes	Niveau de rémunération	Motif invoqué	Niveau de recrutement
Filière administrative				
<i>Services administratifs</i>				
Adjoint Administratif	3	Selon grille indiciaire des adjoints administratifs	Accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	Sans condition particulière
Rédacteur territorial	3	Selon grille indiciaire des rédacteurs territoriaux	Accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	Sans condition particulière
Attaché territorial	2	Selon la grille indiciaire des attachés territoriaux	Accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	Sans condition particulière
Attaché principal	1	Selon la grille indiciaire des attachés principaux territoriaux	Accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	Sans condition particulière
Filière technique				
<i>Ecoles et entretiens des bâtiments communaux / Restauration scolaire</i>				
Adjoint technique	10	Selon la grille indiciaire applicable au grade d'adjoint technique	Accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	Sans condition particulière

Cadre d'emploi	Nb de postes	Niveau de rémunération	Motif invoqué	Niveau de recrutement
<i>Logistique évènementielle et services techniques</i>				
Adjoint technique	5	Selon la grille indiciaire applicable au grade d'adjoint technique	Accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	Sans condition particulière
<i>Police municipale</i>				
Agent de surveillance de la voie publique en renfort saisonnier	4	Selon la grille indiciaire applicable au grade d'adjoint technique	Accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	Sans condition particulière sinon celles imposées par la Loi
<i>Filière sportive</i>				
<i>Encadrement des stages sportifs municipaux</i>				
Educateur des APS	2	Selon grille indiciaire du grade des éducateurs des APS	Accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.	Titulaire d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification de la discipline encadrée, conforme aux règlements en vigueur.
<i>Filière animation</i>				
Adjoint territorial d'animation	5	Selon la grille indiciaire applicable au grade d'adjoint d'animation	Accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	Sans condition particulière
Animateur	5	Selon la grille indiciaire applicable au grade d'animateur	Accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	Titulaire d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification de la discipline encadrée, conforme aux règlements en vigueur.
<i>Filière culturelle</i>				
Assistant d'enseignement artistique	5	Selon la grille indiciaire du grade d'assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	Accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	Titulaire d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification de la discipline encadrée, conforme aux règlements en vigueur.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Romain BAIL

Transmis en préfecture le - 7 JUIL. 2025
 Affiché/notifié le - 7 JUIL. 2025
 Certifié exécutoire.